

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

Présent-e-s

Bureau :	FABRE	Michel	PS	Président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} secrétaire
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	PDC
	GAETANINO	Marco	Hors parti
	GERSON	Moïse	PLR
	GIRARDET	Myriam	MCG
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	OSMANI	Xhevrie	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	DEVAUD	Jean-Marc	Maire (PDC)
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LÜTHI	Badia	PS
	SQUILLACI	Nicola	PDC

Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG *Mouvement des citoyens genevois*

PDC *Parti démocrate-chrétien*

PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*

UDC *Union démocratique du centre*

Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2018.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Création d'une commission cœur de cité ad hoc, élection d'un-e président-e pour cette commission et nomination de ses membres.
6. Délibération n° 2018-06 relative à une demande de crédit budgétaire 2018 de **CHF 15'000.-** destiné à financer la première partie du Plan de mobilité scolaire de l'établissement Livron – Golette.
7. Délibération n° 2018-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 390'000.-** en vue de la rénovation de l'école de la Golette.
8. Délibération n° 2018-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 1'120'000.-** en vue de la rénovation de l'école de Meyrin-Village.
9. Délibération n° 2018-02a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 2'450'000.-** destiné à la rénovation des toitures de l'école de Livron.
Rapport de la commission des travaux publics (M. Grognoz, LR).
10. Résolution n° 2018-01a relative au Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), projet de fiche de l'aéroport de Genève (PSIA partie III C).
Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité (M. Amato, Ve).
11. Pétition n°2018-03 concernant l'augmentation des charges de personnel en 2018.
12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.
14. Questions.

* * *

M. Fabre excuse M. Devaud qui est en déplacement pour la Commune ainsi que Mme Kunz-Félix, Mme Lüthi et M. Squillaci.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2018

M. Dumalle précise qu'à la page 26, 1^{ère} ligne, ce sont les sportives qui n'ont pas de place et non pas les sportifs.

Il n'y a pas d'autre remarque et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Fabre**, est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

En premier lieu, **M. Fabre** indique que la pétition relative à l'augmentation des charges de personnel fera l'objet du point 11 de l'ordre du jour.

En outre, il fait part de la décision de l'assemblée générale de l'ACG quant à une subvention de CHF 300'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds d'équipement communal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy-Marignac. Le délai pour le droit d'opposition du Conseil est fixé au 28 mars 2018 (document sur CMNet).

Il mentionne que le Conseil a reçu une copie de la pétition en ligne relative à la fréquence du tram 18 qui est adressée à M. Luc Barthassat, président du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

Il donne ensuite connaissance de l'invitation de Mme Girardet à la finale intermanèges organisée par le club hippique le 25 mars de 9h00 à 16h00, la partie officielle étant prévue à 13h00.

Enfin, **M. Fabre** fait part des dates des séances du Bureau et du Conseil municipaux du 2^e semestre 2018, à savoir:

Dates du Bureau	Dates du CM	Ordre du jour
10 septembre	18 septembre	
8 octobre	16 octobre	Présentation du budget 2019
12 novembre	20 novembre	Vote du budget 2019
	21 novembre	Séance de réserve (budget 2019)
3 décembre	11 décembre	
	12 décembre	Séance de réserve

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Charte pour une mobilité urbaine durable

Nous avons le plaisir de vous informer que la commune de Meyrin a adhéré à la Charte pour une mobilité urbaine durable. Elle fait désormais partie des 53 villes suisses signataires sur le site de "Conférence des villes pour la mobilité".

Les principes de cette charte sont que les modes de transport faisant partie intégrante d'un système urbain global couvrant un territoire limité, ils doivent être développés en tenant compte de l'environnement, l'économie et la société. La charte souligne également que dans les zones à forte densité de population, des formes de transports durables, à l'instar des transports publics, pédestres et cyclistes, doivent recevoir la priorité.

Mouvements au service de l'urbanisme, travaux publics et énergie

Le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie (UTE) vit plusieurs changements importants :

- Pierre Chappuis, responsable du service, et la Commune ont décidé de se séparer d'un commun accord à partir du 15 avril 2018. Comme précédemment annoncé, la direction ad interim du service est d'ores et déjà assurée par Olivier Balsiger;
- Sébastien Blondet a été nommé coordinateur du projet des Vergers. L'équipe Vergers va d'ailleurs être prochainement renforcée suite à l'ouverture d'un poste de chef-fe de projet en décembre dernier;
- Alexandre Malacorda, urbaniste communal, a décidé de saisir une nouvelle opportunité et quittera contractuellement notre administration le 30 avril prochain. Cette décision survient après plus de six années passées au service de la Commune, et nous lui souhaitons pleine réussite dans le nouveau challenge qu'il a décidé de relever.

Dans l'immédiat, les ressources humaines ont lancé en priorité le recrutement d'un nouvel urbaniste. Le service UTE, accompagné par le secrétariat général, mène actuellement une réflexion afin de faire évoluer son organisation à court et à moyen termes au regard des différents enjeux qui l'attendent.

Bien que cela fasse partie des événements normaux de la vie professionnelle, le Conseil administratif est conscient des turbulences créées par ces départs au sein du service. Il s'engage à mettre tout en œuvre pour le soutenir et compte sur la bienveillance de chacun durant cette période transitoire.

Situation concernant les équipements publics des Vergers

Le Conseil administratif a pris acte du retard annoncé par ses mandataires sur la livraison des équipements publics des Vergers.

Après avoir épuisé avec ses mandataires toutes les solutions possibles pour rattraper le retard, le Conseil administratif a pris la décision de reporter la livraison de l'école, du parascolaire et des salles de gym des Vergers afin de garantir la sécurité des élèves et des enseignants qui y seront accueillis. Ainsi le Département de l'instruction publique (DIP) pourrait envisager l'ouverture de l'école dès janvier 2019.

A ce jour, le Conseil administratif demeure dans l'attente d'informations précises de la part du DIP sur les effectifs et la répartition des élèves pour la rentrée scolaire 2018.

La ville de Meyrin ayant anticipé l'accroissement du nombre d'élèves en acquérant en 2013 une école provisoire, dite école de Corzon, située à l'arrêt de tram Vaudagne, elle dispose des espaces capacitaires pour répondre au besoin d'ouvrir de nouvelles classes. Ce bâtiment a d'ailleurs déjà accueilli, à satisfaction, deux rentrées scolaires pendant la rénovation de l'école des Boudines.

Le Conseil administratif regrette fortement les désagréments que provoque cette situation, due essentiellement à des délais ambitieux perturbés par des imprévus de chantier. Il relève toutefois que l'ensemble des élèves meyrinois pourra être intégrés dans de bonnes conditions au sein des établissements scolaires et infrastructures parascolaires de la Commune à la rentrée 2018.

Nouveau mode de transmission des informations à caractère exceptionnel

Le Conseil administratif propose dorénavant d'envoyer ses communications à caractère exceptionnel aux conseillers municipaux par l'intermédiaire d'un courrier électronique et ceci sans attendre la séance suivante du Conseil municipal. Cette nouvelle façon de faire permettra de gagner en réactivité. Les communications ainsi transmises seront toutefois également lues lors du Conseil municipal suivant afin de pouvoir officialiser et protocoler les messages.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 6 février 2018, proposition individuelle de M. Boccard

Processus budget et compte – visibilité des responsables de service

Nous allons faire évoluer le processus budgétaire dès cet automne avec une approche un peu différente qui permettra sans aucun doute un meilleur échange entre les conseillers municipaux et l'administration notamment. Cette formule a été discutée la semaine passée avec les présidents des commissions finances et administration générale.

En revanche, nous ne souhaitons pas pour l'instant modifier le processus de validation des comptes qui a fait ses preuves lors des deux dernières éditions.

Séance du 6 février 2018, question de Mme Girardet

Cartes de légitimation

Nous avons pris note de la demande de la majorité de ce Conseil mais nous n'avons pas considéré actuellement cette requête comme prioritaire par rapport à d'autres enjeux au sein du secrétariat général.

Séance du 6 février 2018, question de M. Grognuz

Panneau "interdiction de stationner" devant le parking scooter du centre commercial

Il s'agissait d'un oubli et le panneau a été retiré. Il n'y a pas de travaux prévus à cet endroit.

Séance du 6 février 2018, question de M. Squillaci

Toilettes à disposition du public au cimetière de Feuillasse

L'accès des usagers du cimetière de Feuillasse aux toilettes de l'Aérobistrot n'est pas garanti en permanence, compte tenu des horaires d'ouverture de cet établissement. En revanche, il constitue une solution économique pour la Commune.

Suite à la demande de M. Squillaci, une étude de faisabilité sera effectuée, dans la perspective éventuelle de la création sur le site du cimetière de Feuillasse de toilettes publiques, dont l'emplacement et le concept restent à définir.

Séance du 12 décembre 2017 – proposition de M. Amato

Dénomination des documents sur CMNet

Faisant suite à la requête de M. Amato, nous avons instamment demandé aux différents services de respecter les consignes en matière de dénomination des documents. Nous les avons également priés de bien classer les divers documents mis sur CMNet dans les bons répertoires (annexes, délibérations, procès-verbaux, etc.) afin de faciliter la recherche d'un document au moyen de l'outil "Rechercher" et en utilisant l'onglet "Type de document" puis en sélectionnant le type de fichier "Procès-verbal".

Mme Girardet comprend certes que les cartes de légitimation ne soient pas prioritaires mais, étant donné que le Conseil municipal a approuvé sa motion y relative, elle considère qu'il n'y a aucune raison que ces cartes ne soient pas faites. Elle demande donc qu'elles soient disponibles d'ici la prochaine séance.

M. Boccard aimerait savoir si les messages prioritaires du Conseil administratif transmis par voie électronique seront soumis au secret jusqu'à leur annonce publique.

M. Tschudi le confirme et ajoute que ce changement dans la transmission des informations urgentes fait suite aux remarques de conseillers qui regrettaient d'être parfois tardivement informés d'un problème. En ce qui concerne le report de l'ouverture de l'école des Vergers, il explique que l'exécutif a renoncé à en informer les conseillers plus rapidement dans la mesure où il ne s'agissait pas d'un problème grave mais il a néanmoins décidé de changer sa pratique.

M. Fabre rappelle à ce sujet que toutes les discussions en commission sont confidentielles tant que l'objet en question n'a pas été traité lors du Conseil municipal. Il en sera de même des communications du Conseil administratif.

* * *

5. **Création d'une commission cœur de cité ad hoc, élection d'un-e président-e pour cette commission et nomination de ses membres**

Mme Leuenberger note que l'on peut faire l'analogie avec la commission quartier des Vergers ad hoc. Ceci permet de regrouper toutes les commissions en une seule autour d'un grand projet qui, en l'occurrence, est le cœur de la cité, lequel devrait occuper le Conseil pendant plusieurs années.

M. Amato annonce que les Verts trouvent la création de cette commission totalement pertinente et demandent qui sera le conseiller administratif délégué à cette commission.

Bien que le conseiller délégué à l'urbanisme soit le plus concerné par ce dossier, **Mme Leuenberger** indique que les deux autres conseillers seront également appelés à y participer en fonction de l'objet traité.

M. Serrano note que la commission quartier des Vergers ad hoc a été une expérience positive, et il est donc totalement favorable à la création de la commission cœur de cité ad hoc pour un dossier qui va durer longtemps.

Mme Osmani fait part de la position des socialistes :

"Le cœur de la cité est un des projets les plus fondamentaux qui contribuent au développement de la ville de Meyrin. C'est un projet de longue haleine qui prendra forcément du temps à aboutir. Cela rappelle celui des Vergers comme cela vient d'être mentionné. Ainsi le parti socialiste estime qu'il est très important de doter un tel projet d'une commission pour mener des réflexions qui allient échanges, concertations et visions politiques cohérentes. De plus, la formation d'une commission assure la transparence et la visibilité de la dynamique qui nourrit le cheminement du projet, la mise en place des actions et l'articulation entre les différents niveaux du processus de la construction. D'autre part, on aimerait aussi préciser que la commission a l'utilité d'orienter politiquement les décisions.

Pour toutes ces raisons, le parti socialiste est favorable à la formation d'une telle commission cœur de cité."

M. Pachoud et **M. Jimenay** indiquent que leur groupe respectif y est également favorable.

M. Fabre met donc aux voix la **création de la commission cœur de cité ad hoc** qui est **acceptée par 29 oui, soit à l'unanimité**.

M. Amato annonce que le groupe des Verts présente la candidature de Mme Murciano. Il ajoute que son groupe est sorti en tête des élections mais a le même nombre de présidences que trois autres groupes. Aussi semble-t-il logique que les Verts obtiennent une quatrième présidence, ceci d'autant plus qu'il s'agit d'une commission transversale.

M. Serrano indique que le parti libéral-radical propose la candidature de M. Boccard qui préside déjà la commission quartier des Vergers ad hoc et a de l'expérience dans les grands projets.

M. Amato demande le vote à bulletins secrets, ce qui est appuyé par trois personnes.

Résultat du vote

Bulletins distribués : 30
Bulletins rentrés : 30
Majorité absolue : 16

Mme Murciano obtient 13 voix.
M. Boccard obtient 17 voix.

M. Boccard est donc élu **président** de la **commission cœur de cité ad hoc avec 17 voix**.

Il est ensuite procédé à la nomination des membres de la commission, à savoir:

- M. Amato, E. Cornuz, C. Deluermoz, M. Gerson, M. Girardet, M. Kunz-Félix, B. Lüthi, A. Ortelli, P. Pachoud, A. Schweizer et L. Tremblet.

* * *

6. Délibération n° 2018-06 relative à une demande de crédit budgétaire 2018 de CHF 15'000.- destiné à financer la première partie du Plan de mobilité scolaire de l'établissement Livron – Golette

M. Tschudi signale que la moitié des accidents piétons en Suisse a lieu sur le chemin de l'école. En conséquence, l'association des parents d'élèves avait demandé à la Commune d'intervenir, d'une part en sensibilisant les usagers de la route ainsi que les enfants et leurs parents à la sécurité et, d'autre part, en agissant aux endroits particulièrement dangereux. Il s'en est suivi un premier plan de mobilité scolaire pour les écoles de Bellavista II et des Boudines d'un montant de CHF 45'250.- financé par le Fonds énergie et mobilité. **M. Tschudi** explique que ce plan a été mené en collaboration avec les enseignants, les enfants ainsi que leurs parents et est toujours susceptible d'être amélioré.

Il est souhaité poursuivre cette démarche avec les autres écoles primaires de la Commune mais **M. Tschudi** précise qu'il n'est plus possible d'avoir recours au Fonds énergie pour la financer.

En conclusion, il propose de renvoyer cette délibération en commission afin que chacun soit convaincu de l'utilité de poursuivre cette démarche sur plusieurs années et d'y investir les crédits nécessaires.

M. Fabre demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas.

Personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Fabre** met au vote le renvoi de la **délibération n°2018-06** à la **commission de sécurité**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

7. **Délibération n° 2018-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 390'000.- en vue de la rénovation de l'école de la Golette**

M. Tschudi indique que la commission des travaux publics a pris connaissance des analyses menées pour déterminer l'état du patrimoine administratif et financier, la rénovation susmentionnée relevant du patrimoine administratif. Ces analyses ont fait ressortir l'urgence d'une rénovation de l'école de la Golette qui a été construite il y a 47 ans, entre autres pour être mise aux normes en matière d'énergie. Il précise que le crédit demandé a été établi en fonction des rénovations absolument nécessaires mais il va de soi que l'étude devra aussi définir si d'autres éléments doivent être pris en considération dans le cadre d'une rénovation.

M. Fabre demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'est pas demandée et **M. Fabre** met donc au vote le renvoi de la **délibération n°2018-03** à la **commission des travaux publics**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

8. **Délibération n° 2018-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'120'000.- en vue de la rénovation de l'école de Meyrin-Village**

M. Tschudi explique que cette rénovation ne concerne pas le bâtiment vieux de 70 ans dont la rénovation ne montre pas de caractère d'urgence mais les bâtiments datant des années 70 qui ont une très mauvaise isolation thermique, entre autres problèmes.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière ni ne demandant la parole, **M. Fabre** met aux voix le renvoi de la **délibération n°2018-04** à la **commission des travaux publics**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

9. **Délibération n° 2018-02a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'450'000.- destiné à la rénovation des toitures de l'école de Livron. Rapport de la commission des travaux publics (M. Grognuz, R)**

M. Grognuz fait part du rapport de la commission des travaux publics tenue le 18 février 2018, sous la présidence de M. Serrano et en présence de M. Tschudi ainsi que MM. Balsiger et Terracol, du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie.

"Le président ouvre la séance et présente les différents invités de cette séance de commission. Il cède ensuite la parole au conseiller administratif qui nous présente le rapport d'analyse EPIQR+ et nous précise que les travaux seront abordés par ordre d'urgence. Ce soir, les travaux qui vont occuper notre commission concernent la toiture de l'école de Livron. Les travaux proposés ce soir présentent un cas de "sur-urgence" constaté au niveau de l'étanchéité de la toiture de l'école de Livron. Une stratégie générale de travaux de rénovation sera présentée ultérieurement en séance plénière.

Le président cède ensuite la parole à M. Terracol qui annonce le sujet et le déroulé de son exposé. Il rappelle que cette école a été construite en 1972. Elle est composée de trois corps de bâtiments principaux, abritant cinq zones d'activités : école enfantine, école primaire, piscine, salle de gym et caserne des pompiers. Les analyses EPIQR+ et Investimmo constatent l'existence de toitures plates d'origine et en fin de vie, et d'une toiture courbe refaite il y a 10-15 ans. Elles présentent une certaine complexité en raison de décrochés au niveau des façades et des toitures mêmes. Au total, 15% des déperditions de chaleur passent par les toitures.

Les travaux de rénovation des toitures ont été classés en priorité 1 (à réaliser avant 5 ans) par la méthode EPIQR+, et le bâtiment figure parmi les cinq pre-

mières cibles prioritaires des rénovations. La stratégie d'intervention préconise une rénovation par élément, la rénovation des façades ne présentant pas un potentiel d'amélioration énergétique significatif en regard des coûts qu'elle induirait.

Le calendrier proposé prévoit la rénovation des toitures en 2018-2019, et un programme et une planification de la rénovation des façades, menuiseries extérieures et installations techniques, à partir de 2026 en lien avec le projet cœur de cité. Il faut donc mener une rénovation des toitures qui permette une compatibilité de cette rénovation avec les interventions futures sur le bâtiment et avec le devenir du quartier.

Il détaille ensuite les objectifs des travaux de rénovation des toitures qui sont de supprimer définitivement et durablement les infiltrations, isoler les toitures selon les normes thermiques actuelles, améliorer la sécurité sur l'ensemble des toitures terrasses, et déployer une installation solaire photovoltaïque.

Il rappelle ensuite une étude de détails effectuée en 2014 par un architecte-mandataire ayant détaillé les diverses situations de travaux pour cette toiture. Celle-ci donne une vision exhaustive et très précise des travaux envisagés, et permet de lancer les appels d'offres aux entreprises.

Les coûts des travaux sont répartis entre les travaux (CHF 1'902'720.-), le poste divers et imprévus (CHF 190'272.-), les honoraires architectes, ingénieurs civils et solaires (CHF 180'500.-), la TVA (CHF 175'059.-), pour un montant total du projet de CHF 2'448'551.- TTC, arrondi à CHF 2'450'000.- TTC. Des subventions sont attendues dans le cadre du Programme bâtiment de la Confédération, pour un montant approximatif de CHF 230'500.-

Le planning prévisionnel est prévu de façon à concentrer le plus gros des travaux durant les vacances d'été afin de limiter l'interférence avec les activités scolaires. Le chantier est organisé en deux étapes. L'étape 1, prévue en-dehors des périodes scolaires (juillet-août 2018), comprend les travaux bruyants et proches des classes, les travaux de réfection du préau végétalisé et le remplacement des boiseries – qui nécessite des échafaudages. L'étape 2 (septembre 2018- février 2019) verra un enchaînement de travaux sur une toiture après l'autre, à commencer par l'aula. Le déroulé du chantier et les différents éléments des installations de chantier sont indiqués sur plan. Lors de l'étape 2, le chantier basculera sur la partie arrière du bâtiment, et le déplacement de la grue demandera celui des places de stationnement "handicapés" sur le parking P1 le long de l'école, les accès au P1 seront autrement maintenus. De manière générale, les nuisances sonores générées par le chantier feront l'objet d'un point dans le cahier des charges des appels d'offre afin de minimiser leur impact sur le voisinage.

Le président remercie de cette présentation et ouvre un temps de questions.

Un commissaire demande si le bâtiment ne devrait pas être démolit et reconstruit, au vu des coûts. M. Balsiger répond que cette option apparaît disproportionnée en regard des coûts et problèmes de logistique qu'elle engendrerait.

Un autre commissaire demande si les faux-plafonds, très endommagés, seront aussi refaits dans les travaux inclus dans cette délibération. M. Terracol répond que ces travaux seront pris en charge par le service de gérance dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments.

Un commissaire souhaite avoir des précisions sur l'installation de panneaux solaires. M. Balsiger répond que l'installation d'environ 650 m² prévue sur les toitures de l'école primaire et de l'aula produira environ 95'000 kWh. L'école consomme annuellement 450'000 kWh, en raison des installations de piscine, des pompiers, de la cuisine de production, etc. A titre de comparaison, un appartement consomme entre 3'000 kWh et 5'000 kWh. Le courant produit sera consommé sur place ou vendu aux SIG à environ CHF 0.18/kWh pour une recette annuelle d'environ CHF 17'100.-.

Une subvention de Swissgrid d'environ CHF 35'000.- étant attendue, le retour sur investissement de cette installation de CHF 210'000.- à la durée de vie d'environ 30 ans est estimée intéressante. Les installations solaires sur les bâtiments communaux totalisent aujourd'hui environ 5'000 m².

Un commissaire remercie de la présentation très "pointue" et des détails présentés. Un aspect l'interpelle toutefois, celui de la liaison entre le bâtiment de la future mairie, partie intégrante du cœur de cité, et la piscine. M. Balsiger rappelle que l'intention est de n'intervenir que sur le toit pour parer à l'urgence, et de laisser se développer le projet du cœur de cité avant d'envisager des travaux de mise en cohérence.

Le commissaire suivant demande sur quel aspect des travaux portera la subvention fédérale. M. Terracol répond que le Programme bâtiment de la Confédération subventionne les travaux de rénovation de toiture à raison de CHF 70.-/m².

Le président passe la parole au commissaire suivant qui demande si les travaux portant sur les dégâts sous les faux-plafonds seront l'objet d'une future délibération. M. Balsiger répond que ces travaux ponctuels se feront dans le cadre de l'entretien courant du bâtiment.

Un dernier commissaire demande si la subvention est intégrée à la délibération. M. Balsiger répond que les subventions ne sont jamais déduites des délibérations d'investissement. Le montant des charges voté porte toujours sur le coût précis des travaux. Les subventions sont comptabilisées à part.

Il n'y a plus d'intervention, et le président soumet au préavis de la commission qui est accepté à l'unanimité."

M. Boccard fait part de la position des libéraux-radicaux:

"Lors de la commission des travaux publics, le dossier concernant cette délibération a été étudié sous tous les angles. Nous tenons à relever la qualité de la présentation faite par l'administration aux commissaires.

Ces travaux sont nécessaires avant que la situation ne se dégrade davantage. Les infiltrations d'eaux sont un problème à traiter rapidement. Néanmoins, au vu du tableau établi lors de l'analyse faite par EPIQR+, avec les degrés d'urgence, et les coûts de rénovation avec les différents investissements, il faudra mettre en relation et perspectives les coûts pour ne pas créer un pic de dépenses et des amortissements trop lourds. Un crédit d'étude de plus de CHF 1 million donnera une délibération pour des travaux avec un montant approximatif de CHF 10millions."

M. Bocard note que de nombreuses rénovations sont envisagées et considère qu'il faudra les répartir sur une longue période car s'il reconnaît que certains travaux sont indispensables, en particulier ceux liés aux économies d'énergie, il fait rester conscient que les coûts s'accumulent et qu'il faudra les amortir.

Il conclut en indiquant que les membres du PLR accepteront néanmoins cette délibération.

M. Lustenberger fait part de la position du MCG:

"Les toitures de l'école de Livron sont dans un mauvais état général. En effet, celles-ci datant des années 70, des problèmes d'étanchéité et des infiltrations importantes sont à déplorer par endroits. L'étude EPIQR+, ayant classé cette rénovation en priorité 1, soit d'ici moins de 5 ans, et le plan des investissements prévoyant la planification de ces travaux entre 2016 et 2026, le groupe MCG soutiendra donc cette délibération qui relève du bon sens. Nous ne pouvons décemment pas laisser ce bâtiment scolaire sombrer peu à peu. Il en va de la sécurité et de la santé de nos enfants ainsi que leurs enseignants et du bon fonctionnement de l'établissement lui-même."

Mme Murciano donne lecture de l'avis des Verts:

"Suite au rapport EPIQR+, cette délibération revêt un caractère d'extrême urgence. En effet, la toiture de l'école de Livron pose de véritables problèmes d'étanchéité, d'infiltrations d'eau dans le bâtiment, de déperditions de chaleur, de protection contre la foudre et l'absence de dispositif de protection contre les chutes. Tout cela représente un bilan très lourd pour la toiture de l'école de Livron qui date de 1972, date à laquelle je rentrais dans ce bâtiment.

Nous remercions le service des travaux publics d'avoir établi le planning de façon à préserver les activités scolaires en concentrant la majeure partie des travaux durant les vacances d'été, en essayant bien sûr de minimiser les nuisances, et en permettant également aux usagers de la piscine ainsi qu'aux clubs sportifs et aux pompiers de ne pas interrompre leurs activités pendant la durée des travaux.

Nous remercions l'administration pour l'excellente qualité de la présentation en commission et, pour toutes ces raisons, les Verts de Meyrin Cointrin voteront favorablement cette délibération."

Mme Deluermoz fait la déclaration suivante, au nom du PDC :

"Sur la base du rapport de l'analyse EPIQR+ qui classe en priorité 1 les travaux de rénovation des toitures de l'école de Livron, des explications fournies lors de la commission des travaux sur le mauvais état général des toitures végétalisées des préaux et des toitures terrasses, de la problématique récurrente des infiltrations d'eau à l'origine de nombreux dégâts et - point nouveau et positif par rapport à l'architecture d'origine - l'installation de panneaux solaires, le PDC est naturellement favorable à ces travaux et à la délibération n°2018-03a.

De plus, à titre personnel, pour y avoir fait toutes mes classes primaires il y a un temps certain, je ne peux que me réjouir que nous permettions aux générations actuelles et futures de travailler et de s'épanouir dans de meilleures conditions. J'attends d'ailleurs avec impatience la rénovation complète de l'école de Livron."

M. Halimi fait la déclaration suivante, au nom des socialistes :

"Vu l'ancienneté et la vétusté des toitures et les multiples infiltrations d'eau constatées à plusieurs endroits, il en ressort qu'une rénovation est indispensable. C'est pourquoi notre groupe votera en faveur de cette délibération."

Mme Hayes constate que plusieurs écoles meyrinoises montrent des signes de vétusté importants. Elle note que l'école de Livron a une grande importance puisqu'elle dispose en outre d'une piscine et d'une salle de gymnastique. Il va de soi que des travaux doivent être entrepris urgemment et c'est pourquoi les membres de l'UDC approuveront cette délibération.

M. Tremblet s'étonne qu'il soit mentionné que la deuxième étape des travaux commencera par la toiture de l'aula alors qu'il est précisé dans la délibération que la toiture de l'aula ne sera pas comprise dans les travaux puisqu'elle a fait l'objet d'une rénovation urgente en été 2017. Aussi aimerait-il avoir des précisions à ce sujet.

M. Tschudi reconnaît que M. Tremblet a raison mais a toutefois un léger doute car il lui semble que ce sont les toits de la piscine et de la salle de gymnastique qui ont été refaits mais pas celui de l'aula. Il ajoute que la rénovation complète de l'école sera réalisée dans le cadre des travaux liés au cœur de la cité mais qu'il n'y a pas d'urgence en la matière.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et **M. Fabre** met donc aux voix la **délibération n°2018-02a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'450'000.- destiné à la rénovation des toitures de l'école de Livron

Vu la délibération n° 2016-14a relative à la réalisation d'un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo;

Vu le rapport de l'analyse EPIQR+ établi par EPIQR Rénovation et ESTIA en septembre 2016 et classant en priorité I (travaux à réaliser dans moins de 5 ans) les travaux de rénovation des toitures de l'école de Livron;

Vu la résolution n° 2009-11a relative à la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune;

Vu le label Cité de l'énergie Gold obtenu par la ville de Meyrin en septembre 2014;

Vu le mauvais état général des toitures-terrasses d'origine de l'école de Livron et la présence ponctuelle de zones n'assurant plus leur fonction d'étanchéité;

Vu le mauvais état général des toitures végétalisées des préaux;

Vu les infiltrations importantes survenues dans la toiture recouvrant l'aula et la partie administrative de l'école durant l'hiver 2017, ayant fait l'objet de travaux urgents durant l'été 2017;

Vu le rapport d'étude pour la rénovation des toitures de l'école de Livron établi par le cabinet d'architectes Durisch et Durisch en octobre 2014;

Vu le plan des investissements 2016-2026 dans lequel la réfection complète des toitures de l'école de Livron est planifiée;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 mars 2018,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de réaliser les travaux de rénovation des toitures de l'école de Livron,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 2'450'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une subvention de CHF 230'500.- sera demandée à la Confédération,
4. de comptabiliser les dépenses (CHF 2'450'000.-) et les recettes (CHF 230'500.-) dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir la dépense nette de CHF 2'219'500.- (CHF 2'450'000.- – CHF 230'500.-) au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2020 sous la rubrique 21.330,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'450'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

En réponse à M. Boccard, **M. Tschudi** indique qu'il sera donné connaissance d'une planification des rénovations envisagées lors de la prochaine commission des travaux publics. Il reconnaît que d'importants travaux devront être entrepris qui ont parfois un peu tardé, mais ceux-ci seront répartis dans le temps en fonction du degré d'urgence établi et intégrés dans le plan des investissements.

* * *

10. **Résolution n° 2018-01a relative au Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), projet de fiche de l'aéroport de Genève (PSIA partie III C). Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité (M. Amato, Ve)**

M. Amato donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme et mobilité tenue les 24 janvier et 21 février 2018, sous la présidence de M. Tremblet et en présence de M. Tschudi ainsi que M. Malacorda, urbaniste :

"M. Tschudi s'excuse en préambule auprès du président de la commission de l'environnement pour avoir omis de l'informer du changement de commission de ce dossier. Les questions de mobilité et d'aménagements du territoire que soulève le développement de l'aéroport de Genève appelaient en effet plus à saisir la commission d'urbanisme et mobilité que celle de l'environnement.

M. Malacorda annonce que la fiche PSIA est aujourd'hui en consultation auprès des autorités législatives des communes impactées par les courbes de bruit générées par l'activité de l'aéroport. Elles doivent se positionner avant le 16 mars 2018 en émettant un préavis sous forme de résolution adressée à l'Office fédéral de l'aviation civile, au canton de Genève et à l'AIG.

M. Malacorda nous montre l'évolution des courbes du bruit de la fiche PSIA, il nous explique que deux courbes différentes ont été tracées, une première courbe appelée 2019, qui augmente la zone de bruit des activités aéroportuaires, et une seconde courbe 2030 qui viserait à diminuer les nuisances sonores à l'horizon 2030. Il qualifie cette courbe de vœu pieu car bien qu'elle soit issue d'une volonté politique, elle ne crée aucune véritable contrainte. Les projections annuelles passent en plus de 199'000 vols à 236'000 en 2030.

M. Malacorda nous explique que l'évolution de l'aéroport tel que projetée dans cette fiche PSIA a de multiples conséquences : elle induit une augmentation du trafic motorisé individuel de 500'000 à 740'000 mouvements journaliers en 2030. En lien avec ceci, neuf mesures de trafic sont proposées pour répondre à cette augmentation de trafic, avec des coûts associés à CHF 5,2 milliards de francs. Pourtant les subventions fédérales semblent ne pas se concrétiser pour ces projets.

M. Tschudi rajoute que le plan parle d'une pollution de l'air excessive tolérée à moyen terme, dans le périmètre voisin de l'aéroport. Il ajoute qu'on peut regretter également l'absence de mention du climat et de la santé dans la fiche.

Une fois la présentation terminée, le président ouvre un temps de questions.

Un commissaire s'inquiète des nouveaux long-courriers prévus entre 22h et 24h, ceux-ci étant les plus bruyants, et ces heures étant les plus dommageables pour la santé. M. Tschudi abonde dans son sens, en expliquant ne pas comprendre la politique menée par la Confédération qui ne prend pas en compte la population riveraine.

Un autre commissaire s'inquiète de l'impact du déplacement des courbes de bruit sur le quartier de Cointrin et de l'impact au niveau du nombre de logements potentiels. M. Malacorda indique qu'on parle d'un millier de logements qui ne pourraient pas être bâtis dans ce quartier.

M. Malacorda présente ensuite rapidement la résolution. A la fin de la présentation, le président propose d'en rester là pour cette séance et de convoquer une nouvelle séance afin d'étudier précisément la résolution.

La seconde séance commence par l'introduction de M. Tschudi qui rappelle que la situation de la Confédération est très étrange, dans le sens où elle demande un développement considérable de l'aéroport sans se soucier des infrastructures de mobilité nécessaires à ce développement, tout en refusant de donner les subventions demandées par le canton pour justement développer cette mobilité notamment. Il rajoute en plus que le Conseil municipal a préavisé une modification de limites de zones à Cointrin sous deux conditions : que le développement aéroportuaire soit maîtrisé et que la mobilité soit réglée autour de l'aéroport. Aucune de ces deux conditions n'a été prise en compte dans la fiche PSIA. Il propose donc de lancer un message fort à la Confédération soulignant les contradictions dans sa politique de développement de l'aéroport.

M. Malacorda présente le "décide" de la résolution.

Un commissaire demande de préciser le point au niveau de la pollution atmosphérique en indiquant les valeurs limites : la proposition est retenue en modifiant le point concerné.

Une commissaire propose d'ajouter en plus de la résolution un courrier, comme l'a fait la commune du grand-Saconnex, au département de la conseillère fédérale Doris Leuthard soulignant les conséquences de la non-participation financière de la Confédération pour les projets de mobilité. M. Malacorda s'engage à faire ce courrier.

Un commissaire propose de rajouter des paliers de contrôle de l'évolution : la proposition est finalement acceptée et rajoutée dans la résolution avec des contrôles tous les trois ans.

*Après quelques autres aménagements de la résolution, **le président met au voix le préavis de la commission qui accepte à l'unanimité des membres présents, soit 2 PS, 2 verts, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG.***

M. Jimenay fait la déclaration suivante:

"En premier, j'aimerais exprimer notre vif remerciement à M. Amato pour ce rapport aussi clair que précis dans un domaine qui reste relativement complexe. Nos chaleureux remerciements vont également à M. Malacorda pour son impressionnant travail d'analyse et son profond apport explicatif à la commission. Ceci nous conduit à exprimer également nos vifs regrets de le voir quitter prochainement l'administration communale de Meyrin.

Malgré l'intense travail en commission, la relecture des divers arguments exposés dans la résolution laisse constater que quelques coquilles se sont glissées subrepticement, ce qui est tout à fait compréhensible lorsque l'on s'enfonce dans la complexité du sujet de fond, mais qu'il nous semble opportun de corriger pour consolider l'élégance de la présentation rédactionnelle, de même que d'effectuer de légères modifications dans certains paragraphes afin d'en améliorer et/ou faciliter leur compréhension.

Voici mes propositions de modifications que je vous invite à voter au fur et à mesure de manière faire aussi simple et rapide que possible :

- 1^{ère} page, 2^e "vu"

Intervertir les 1^{er} et 2^e "vu" afin de ne pas rompre le lien entre l'actuel 1^{er} "vu" qui met en exergue les perspectives d'augmentation du trafic et le 3^e "vu" qui fait référence aux mêmes perspectives."

Personne ne souhaitant s'exprimer sur cet amendement, **M. Fabre** le met au vote.

Cet **amendement** est **accepté par 28 oui et 1 abstention**.

M. Jimenay fait ensuite part de son deuxième amendement, à savoir:

- 2^e page, dernier paragraphe

Le doublon de la mention des CHF 38.8 millions dans ce paragraphe rend quelque peu confuse sa compréhension. Aussi vous est-il proposé de scinder ce paragraphe en deux "vu" et de présenter les chiffres comme suit :

Vu le manque de soutien financier de la part de la Confédération, qui a réduit d'un tiers sa contribution financière à l'ensemble des projets d'agglomération, passant de 1,68 milliard de francs pour la deuxième génération à 1,12 milliard de francs ;

M. Jimenay précise que ces dernières valeurs sont celles qui apparaissent dans le site officiel du Grand Genève. Il poursuit:

Vu que pour le Grand Genève, la contribution fédérale pour la période 2019-2022 tombe à 38,8 millions francs, contre 186 et 204 millions de francs, pour les première et deuxième générations de projet ; que moins de 10% (2,8 millions de francs) de cette contribution sont alloués aux projets de transport publics, et la moitié environ, soit 17 millions de francs, concerne une série de petites mesures de mobilité douce ; qu'au final, la Confédération n'aura retenu qu'un sixième de tous les projets de mobilité proposés pour ladite période 2019-2022 ;

M. Cornuz propose un compromis en conservant un seul "vu" mais scindé en deux sous-chapitres 1 et 2.

Mme Leuenberger se demande si on ne pourrait pas éviter de mentionner les chiffres comme c'est le cas des autres considérants citant des références légales où l'on ne rentre pas dans les détails.

M. Jimenay souhaite simplement que les chiffres exacts soient mentionnés afin d'éviter une confusion entre le manque de soutien financier à 38 millions pour reprendre ce chiffre ensuite. Compte tenu que c'est un document important, il lui semble que la plus grande précision est importante.

Afin de simplifier la formulation tout en répondant au souhait de M. Jimenay, **M. Cornuz** propose de supprimer du paragraphe la mention "laquelle annonce une contribution fédérale de 38.8 millions au projet d'agglomération du Grand Genève".

M. Jimenay donne son accord à cette proposition.

M. Fabre met donc au vote cet **amendement** qui consiste à modifier le "vu" comme suit :

Vu le manque de soutien financier de la Confédération conformément aux demandes formulées dans le cadre du projet d'agglomération troisième génération pour la période 2019-2022. Pour le Grand Genève, l'aide fédérale tombe à 38,8 millions de francs contre 186 et 204 millions pour les premières et deuxième générations de projets. Moins de 10% (2,8 millions) sont alloués aux projets de transports publics. La moitié, soit environ 17 millions, concerne une série de petites mesures de mobilité douce. Au final, la Confédération n'a retenu qu'un sixième de tous les projets de mobilité proposés pour la période 2019-2022 ;

Cet **amendement** est **accepté par 29 oui, soit à l'unanimité.**

M. Jimenay fait ensuite part des modifications plus cosmétiques à apporter à la résolution :

- 3^e page, 1^{er} paragraphe

Opter pour la voix active dans ce paragraphe, soit :

Vu les différents courriers que le Conseil administratif de la Commune a adressés au Conseil d'Etat et à Madame Doris Leuthard, conseillère fédérale ;

- 3^e page, 3^e paragraphe du "décide"

Ajouter un "x" à pieu puisqu'il s'agit de piété et non pas d'un lit ou d'un clou de bois.

- 3^e page, 8^e paragraphe du "décide"

Intervertir "officielles" et "actuelles".

- 4^e page, 2^e paragraphe du "décide"

Mettre "à la parcelle" entre virgules et enlever le "s" à plafond.

M. Fabre met ces **modifications** au vote. Elles sont **acceptées par 29 oui, soit à l'unanimité.**

Au vu de ce qui précède, **M. Jimenay** invite l'assemblée à approuver cette résolution.

M. Dumalle fait part de la position des Verts :

"Nous devons reconnaître que la fiche PSIA a, en tous cas, trois mérites:

- un, d'avoir fait l'unanimité contre elle des communes riveraines de près ou de loin de l'aéroport, des associations d'habitants riverains de l'aéroport ainsi que 44 communes en tout impliquées en France et en Suisse;
- deux, d'avoir immédiatement fait l'unanimité de la classe meyrinoise, chose suffisamment rare pour être mentionnée;
- trois, de nous avoir laissé le temps de positionner Meyrin-Cointrin, probablement comme la commune la plus touchée en termes de pollution et de mobilité sur cette fiche (cf. le premier amendement de M. Jimenay).

Dans un premier temps et à la présentation de la fiche PSIA, nous nous sommes demandé dans quel camp se trouve le Conseil fédéral et son administration : protéger la population des dangers causés par le bruit, la pollution et les ennuis de mobilité comme la loi le précise ou, du côté des lobbies aéroportuaires, lesquels se vantent de pouvoir accueillir dans les années 2030 25 millions de passagers à Noël, soit 50 fois la population du canton de Genève.

Au gré des commissions, nous avons, entre autres, préavisé favorablement une modification des limites de zones en précisant toutefois quelques conditions :

- un développement de l'aéroport de manière maîtrisée et un cahier des charges sur la mobilité de l'accès et autour de ce même aéroport;
- également de prendre en compte les remarques des riverains, associations ou représentants des communes impactées.

Notre dernière commission sur le sujet a mis en évidence que le Confédération nous ayant donné dans un premier temps une date de la mise en place de la fiche PSIA pour l'automne 2017 a, à la suite d'une multitude de pressions, repoussé la mise en application de cette fiche pour probablement 2019.

La résolution que l'on nous propose ce soir met en évidence un certain nombre de problèmes, en particulier concernant le bruit, les limites de zones ainsi que l'amélioration de la mobilité. Cette résolution demande un certain nombre de garanties tournant autour du développement de l'aéroport. Aussi celle-ci a-t-elle été sérieusement amendée selon les souhaits des commissaires et nous restons dans l'espoir que la longue liste des doléances envoyées par Meyrin aux autorités compétentes sera prise en compte.

Pour être clair, rien n'est encore joué et les Verts de Meyrin-Cointrin resteront très attentifs à l'évolution de ce dossier, comme l'ensemble de ce parlement nous pensons. Les Verts de Meyrin-Cointrin accepteront sans réserve cette résolution et vous invitent à le faire, comme l'a fait à l'unanimité la dernière commission sur le sujet."

Au nom des socialistes, **M. Ortelli** fait la déclaration suivante :

"Nous connaissons tous la fable de la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf ! La symbolique de cette fable de La Fontaine peut donner une image de la démesure de ce projet d'évolution de l'aéroport de Genève qui nous est présenté par cette fiche PSIA. Un plan surdimensionné, irréaliste, destructeur pour toute une région et ses objectifs sociaux et environnementaux.

Purement quantitatif, oubliant la qualité, la fiabilité et la durabilité tant recherchés par les utilisateurs et en particulier les acteurs économiques. Techniquement irréaliste car notre aéroport est équipé d'une seule piste. Le moindre problème ou accident technique et une météo défavorable peuvent bloquer le trafic. Nous le constatons déjà actuellement. Alors doubler le trafic, prévoir 47 mouvements par heure, c'est de la science-fiction ! Irréaliste parce que les accès à la plateforme aéroportuaire sont déjà saturés. Des dizaines de kilomètres de bouchons plombent quotidiennement les routes et l'autoroute, bloquant le trafic privé et les transports publics, générant une pollution insupportable. Et pouvons-nous croire aux promesses du canton et de la Berne fédérale concernant une amélioration substantielle de cette situation alors que nous attendons vainement depuis bien des années un minuscule prolongement du tram ?

Destructeur parce que l'augmentation du bruit et de la pollution va engendrer des nuisances qui mettent en danger la qualité de vie et la santé de dizaines de milliers de personnes. Et là, j'ai été sidéré par la légèreté dont ont été traités ces points fondamentaux. Lors de la présentation de l'étude de l'évaluation de l'incidence des courbes de bruit, j'ai fait remarquer que leur modélisation semblait incomplète et ignorait beaucoup de paramètres. Il m'a été répondu qu'ils comprenaient bien mes doutes mais que le problème étant très complexe, une meilleure modélisation demanderait beaucoup plus de moyens techniques et financiers. Alors si la qualité de vie et la santé de notre population ne méritent pas un plus grand effort financier et de puissance de calcul, que leurs projections ne sont que des sommaires approximations, nous estimons qu'il est indécent de s'y référer.

Très peu a été dit sur la pollution de l'air. S'il est prévu de doubler le trafic, il est bien probable que les émissions vont aussi doubler. De plus, lors du roulage au sol des résidus de kérosène sont émis par les réacteurs qui ne sont pas à leur régime optimal. Ces polluants sont extrêmement dangereux, surtout pour les jeunes enfants. Dans notre région nous avons un nombre anormalement élevé d'asthmes infantiles. Pouvons-nous l'ignorer ?

Nous vivons à proximité d'un aéroport et nous en sommes bien conscients. Cet aéroport nous est très utile, nous relie au reste du monde. Il est un atout majeur pour toute notre région, pour notre économie, pour la Genève internationale. Sans cette installation, nous n'aurions certainement pas atteint notre niveau de prospérité. Mais là, nous parlons de notre aéroport ! D'une installation aéroportuaire qui suffit actuellement à nos besoins, aux besoins de l'économie, qui a connu ces dernières années une forte croissance sous l'impulsion des vols low-cost et qui a atteint, ou presque, son point de croissance critique. Nous ne voulons pas d'un projet mégalomane, qui ne nous apportera aucun avantage mais que des problèmes insolubles, une perte de valeur foncière et une diminution de la qualité de vie.

Le groupe socialiste votera en faveur de la résolution, et bien que je présume que nous soyons toutes et tous d'accord, nous vous invitons, chères et chers collègues à en faire autant."

M. Serrano fait part de la position du PLR:

"Le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique PSIA qui nous est soumis ce soir est le fruit d'une planification nationale conduite par la Confédération. Au travers de cette planification coordonnée, la Confédération dispose des outils pour développer, accompagner, piloter et contrôler cette thématique ô combien importante pour notre pays.

Notre commune se réveille et s'endort chaque jour avec un aéroport sur ses terres. Nous vivons tous au rythme de cette grande organisation qu'est Genève Aéroport. Grâce à l'activité économique générée par notre aéroport qui s'appelait encore Cointrin il n'y a pas si longtemps, nous nous garantissons des revenus confortables. Ceci n'est pas le fait de l'établissement de droit public "Aéroport international de Genève" mais bien celui des très nombreuses entreprises en prise directe ou indirecte avec Genève Aéroport et notre commune. Il n'y a pas d'hypocrisie sur le sujet et nous sommes tous conscients aussi de l'avère et du revers de la médaille liée à l'exploitation de la plateforme aéroportuaire. Notre commune n'aurait pas pu soutenir son développement sans ce poumon de mobilité à notre porte.

Il est indéniable que la mobilité est bien un thème d'actualité tant au sol que dans les airs. Les pronostics de développement de l'aéroport nous indiquent la barre des 25 millions de passagers à l'orée 2030. Ceci nous dévoile un développement soutenu pour ces prochaines années. Notre infrastructure rayonne bien au-delà de notre canton mais aussi dans bon nombre d'autres cantons et en France voisine. Il est indéniable que le nombre d'acteurs profitant de Genève Aéroport est très étendu mais ceux qui doivent vivre chaque jour avec les inconvénients ou nuisances l'est beaucoup moins.

Pour le PLR, il est indéniable que nous devons accompagner le développement de notre aéroport dans le futur de manière active et concertée. Il est évident qu'il va falloir concilier le développement de l'infrastructure aéroportuaire en relation directe avec la capacité des riverains à supporter un aéroport au cœur de la cité en relation avec tous les effets directs et connexes.

Dans le processus de concertation, nous avons eu le sentiment que ce projet devait passer un peu au "forceps" car il en va de l'avenir de notre canton et de son économie. Notre parti soutien avec vigueur le développement économique, le maintien des emplois et leurs développements. Néanmoins, nous sommes aussi habitants ou résidents et, à ce titre, c'est bien notre qualité de vie qu'il s'agit de mettre dans la balance.

Nous avons aussi constaté que les documents d'évaluation des courbes de bruit n'ont pas été fournis à temps par les administrations compétentes sur ce dossier. Ainsi les éléments de compréhension nous ont fait défaut ou étaient trop lacunaires ou imprécis. La procédure de consultation nous semble s'être déroulée correctement d'un point de vue formel mais à la mode "chat sur braise". Sur un volet plus technique, nous avons découvert avec une certaine consternation la thématique de la position des courbes de bruit. Celles-ci se baladent et font des allers-retours entre la situation actuelle et celle qui prévaudra en 2030, en passant par une petite pause entre 2019 et 2030. Nous restons interloqués sur cette manière de procéder dont le bon sens et la finalité ont dû nous échapper.

Pour toutes les thématique touchant au respect des normes légales de bruit, de l'air et autre nuisances, la fiche PSIA manque cruellement d'ambition ! Un projet de cette taille doit être encadré, piloté, évalué en permanence et pourvu d'un dispositif contraignant clair et précis. Ainsi, nous constatons avec regrets le manque d'ambition et de pilotage de la Confédération. Nous percevons même que sur certains points, la variable d'ajustement semble être le "bipède" résidant.

En termes de mobilité, un grand nombre de réalisation est prévu afin de doter l'aéroport de nouvelles places de parking, d'accès mobilité douce, de transports collectifs train, tram, bus, BHNS ou téléphérique. Ces mesures nous apparaissent comme une condition sine qua non au développement de l'aéroport. Sans ces mesures d'accompagnement, il ne sert à rien de développer. Pire, nous instillerons la congestion des mobilités autour du site. Ceci, soit dit en passant, en congestionnant Meyrin et toutes les communes aux alentours.

De même, vu le financement réduit provenant du projet d'agglomération ainsi que les projets Faif/Prodes ou Forta laissent clairement présager que des arbitrages dans la mobilité auront lieu. Même si toutes les mesures trouvaient financement, nous sommes sceptiques sur la capacité à réaliser celles-ci tant au regard du foncier et du bâti que sur l'acceptation de la population.

La venue des nouveaux slots gros porteurs en soirée doit être prise en considération. Néanmoins, aucune disposition ne contraindra les opérateurs à diminuer leurs immiscions. En termes de bruit, c'est toujours à la source qu'il faut trouver des solutions, en l'occurrence sur les aéronefs ! On peut estimer que des progrès seront réalisés dans le domaine de l'engineering chez les motoristes mais nous avons déjà atteint des seuils conséquents.

A ce stade, cette fiche PSIA nous ne convient pas et mérite d'être approfondie. Ainsi, tant dans le domaine du développement durable, de la mobilité, des financements fédéraux et cantonaux, nous ne sommes pas convaincus de la réalisation des mesures prévues. Il nous apparaît comme important de souligner que le développement de l'aéroport doit être encadré et tenir compte de toutes les thématiques en profondeur.

Le développement de l'aéroport est une nécessité évidente pour notre parti. En ce sens nous soutenons activement nos entreprises communales actives dans le transport et l'aviation d'affaire. Par contre, les déclassements opérés en zone villa par le passé étaient assortis de conditions remises ainsi en question. Néanmoins, vous l'aurez bien compris, nous tenons fermement à encadrer ce développement selon la maxime "développer ce que nous pouvons assumer".

Malheureusement, la portée de notre démarche politique au sein du Conseil municipal est faible mais hautement importante. Nous constatons que beaucoup de communes genevoises, vaudoises et françaises se sont jointes à notre démarche et c'est heureux.

Si le PLR est favorable sur le fond à la fiche PSIA proposée, force est de constater que trop d'incertitudes, la manque d'encadrement normatif et de pilotage de ce projet ainsi que l'absence prévue d'infrastructures de tout type nous laissent songeur. Nous souhaitons avec force et conviction que la Confédération et le canton reprennent cette fiche en profondeur et reviennent avec une fiche PSIA II vers les communes et les riverains.

En conséquence, le PLR Meyrin préavisera défavorablement la fiche PSIA telle que présentée à ce stade et vous invite à en faire de même."

M. Frauchiger fait part de la position du MCG :

"Le Conseil municipal a préavisé favorablement une modification de limites de zones à Cointrin, à laquelle il a posé ses conditions : que le développement aéroportuaire soit maîtrisé, et que la mobilité soit réglée autour de l'aéroport.

Un message fort doit donc être lancé à la Confédération, soulignant les contradictions dans sa politique de développement de l'aéroport et l'impossibilité pour la Commune de la soutenir en l'état, et au Conseil d'Etat, soulignant que la Commune adoptera une attitude opportuniste à Cointrin et en regard de l'aéroport tant que la question de la mobilité ne sera pas réglée.

Aujourd'hui, la "révolte" des communes prend de l'ampleur au-delà des clivages politiques, et la période électorale pourrait aussi amener le Conseil d'Etat à être plus sensible à leurs commissions d'urbanisme et de la mobilité.

La Confédération demande un développement étendu de l'aéroport sans se soucier des infrastructures de mobilité nécessaires à ce développement, et demande à notre Canton de régler les problèmes de mobilité autour de l'aéroport tout en lui niant les subventions appropriées, suscitant ce faisant la colère des Genevois.

Elle porte une importante atteinte à la tranquillité des riverains pendant la période nocturne, la plus sensible du point de vue de la santé; elle n'intègre pas, dans la pesée d'intérêts que devrait assurer un instrument de mise en œuvre d'une politique publique, les thématiques relatives au climat et à la santé.

Cette fiche ne respecte pas les engagements pris par la Confédération et le canton de Genève en matière de réduction des gaz à effet de serre, ni n'indique la manière dont l'aéroport devra répondre à ces objectifs, sachant qu'il y a plus de 1'500 mouvements par jour dans notre ciel de notre canton.

La présente résolution permet de prendre une position politique dans la continuité de ce qui avait été voté par le Conseil municipal, par voie de résolution relative à la problématique de la fiche PSIA. Dès lors, nous préavisérons défavorablement à la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), et demandons expressément à la Confédération, au canton de Genève et à l'aéroport de reprendre leurs travaux pour mieux prendre en compte les demandes émanant des collectivités et de la société civile, en vue d'un développement plus équilibré de l'aéroport de Genève.

M. Hubert annonce que l'UDC refusera la résolution amendée.

M. Tschudi précise que la résolution préavise défavorablement la fiche PSIA et qu'il faut donc l'approuver si l'on s'oppose à la fiche PSIA.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Fabre** met aux voix la **résolution n°2018-01a amendée**

relative au Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), Projet de fiche de l'aéroport de Genève (PSIA partie III C)

Vu la position géographique de la commune de Meyrin et les impacts considérables de la fiche PSIA sur son territoire ;

Vu les différentes études indiquant les perspectives d'augmentation du nombre de vols et de passagers à l'horizon 2030 pour l'Aéroport International de Genève (AIG) ;

Vu les impacts territoriaux de ces perspectives du point de vue de l'évolution des courbes de bruit, de la pollution de l'air et de la diminution des zones constructibles pour du logement ;

Vu les différents projets de développement des infrastructures de l'AIG pour s'adapter aux perspectives d'augmentation ;

Vu le rapport que l'association Noé21 a rédigé sur l'étude dite Intraplan ;

Vu la résolution n° 2015-19 présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, refusant l'élaboration de la fiche PSIA sur les bases de l'étude Intraplan et exigeant une nouvelle étude sur les perspectives de développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030 comprenant différents scénarios et la prise en compte des objectifs cantonaux en matière de santé publique, de mobilité et d'aménagement dans l'élaboration de la fiche PSIA ;

**Séance du 13 mars 2018
tenue en séance ordinaire**

Vu la présentation du 10 décembre 2015 de la délégation du Conseil d'Etat aux communes, sur sa position officielle quant au traitement qu'il souhaite faire appliquer dans le cadre de la fiche PSIA ;

Vu les commissions environnement et agenda 21 des 16 décembre 2015 et 16 mars 2016 ;

Vu le courrier adressé le 22 mars 2016 par Meyrin et 40 autres communes genevoises, vaudoises et françaises, demandant aux autorités compétentes qu'elles intègrent à la fiche PSIA les propositions de modifications ;

Vu la résolution n° 2016-06, votée à l'unanimité le 17 mai 2016, présentée par Mmes Marielle Kunz-Félix, Alejandra Tschudi-Spiropulo et MM. Eric Brocard, Eric Cornuz, Marcel Dumalle, Roger Frauchiger, Emile Hubert, Hysri Halimi, Stéphane Pachoud, Laurent Tremblet, membres de la commission environnement et agenda 21, soutenant la démarche du Conseil administratif de la commune de Meyrin et des autres communes genevoises, vaudoises et françaises impactées, à requérir des autorités compétentes qu'elles intègrent à la fiche PSIA les demandes de modifications détaillées dans la résolution ;

Vu la phase de consultation sur la fiche PSIA du 22 novembre 2017 au 8 janvier 2018 permettant à la société civile de formuler des observations ;

Vu les observations formulées par les habitants et associations durant la phase de consultation sur la fiche PSIA ;

Vu la lettre de l'Office fédéral de l'aviation civile du 14 novembre 2017 concernant la consultation des autorités et l'information/participation à la population du projet de PSIA, et accordant un délai au 16 mars 2018 aux communes touchées par les décisions de la fiche par objet, pour transmettre leur prise de position ;

Vu que le PSIA fait l'objet d'une fiche dans le plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il définit les effets sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement selon l'art. 3a, al. 2 de l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique ;

Vu que selon l'art. 22 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1), les décisions du PSIA ont force obligatoire pour les autorités de tous niveaux ;

Vu l'art. 74 de la Constitution suisse en matière de protection de l'environnement stipulant que la Confédération veille à prévenir les atteintes nuisibles ou incommodantes pour l'être humain et l'environnement naturel et précise que « les frais de prévention et de réparation sont à la charge de ceux qui les causent » ;

Vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement stipulant que « les pollutions atmosphériques, le bruit, les vibrations et les rayons sont limités par des mesures prises à la source (limitation des émissions) » ;

Vu l'art. 4 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit stipulant que les émissions de bruit extérieur produites par des appareils et des machines mobiles seront limitées « dans la mesure où cela est réalisable sur le plan de la technique et de l'exploitation et économiquement supportable, et de telle façon que la population touchée ne soit pas sensiblement gênée dans son bien-être » ;

Vu l'art. 157 de la Constitution genevoise qui précise que « l'État protège les êtres humains et leur environnement » et qu'il « lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs » ;

Vu les investissements colossaux à mettre en œuvre par le Canton pour que les réseaux de transports, tant individuels que collectifs, tiennent le choc ;

Vu le manque de soutien financier de la Confédération conformément aux demandes formulées dans le cadre du projet d'agglomération troisième génération pour la période 2019-2022. Pour le Grand Genève, l'aide fédérale tombe à 38,8 millions de francs contre 186 et 204 millions pour les premières et deuxième générations de projets. Moins de 10% (2,8 millions) sont alloués aux projets de transports publics. La moitié, soit environ 17 millions, concerne une série de petites mesures de mobilité douce. Au final, la Confédération n'a retenu qu'un sixième de tous les projets de mobilité proposés pour la période 2019-2022 ;

Vu les différents courriers que le Conseil administratif de la Commune a adressés au Conseil d'Etat et à Madame Doris Leuthard, conseillère fédérale ;

Vu l'absence de dispositifs contraignants pour piloter et maîtriser le développement de l'aéroport ;

Vu les travaux de la commission d'urbanisme et de la mobilité, du 24 janvier et du 21 février 2018 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 13 mars 2018,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de préavisier défavorablement la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), projet de fiche de l'aéroport de Genève (PSIA partie III C) et demande expressément à la Confédération, au canton de Genève et à l'aéroport de reprendre leurs travaux pour mieux prendre en compte les demandes émanant des collectivités et de la société civile, en vue d'un développement plus équilibré de l'Aéroport de Genève, soit, un développement qui :

- respecte le processus démocratique en mettant à disposition les courbes de bruit par tranche horaire durant la période de consultation publique, ce qui permettra de juger des effets concrets des dispositifs proposés,

- détermine des mesures concrètes et contraignantes pour atteindre les valeurs de la courbe de bruit "2030" qui reste aujourd'hui un vœu pieux n'engageant ni les autorités, ni l'exploitant,
- garantit la tranquillité des riverains pendant la période nocturne, la plus sensible du point de vue de la santé,
- intègre, dans la pesée d'intérêts que devrait assurer un instrument de mise en œuvre d'une politique publique, les thématiques relatives au climat et à la santé,
- respecte les objectifs et principes contraignants figurant dans les constitutions fédérales et cantonales, ainsi que dans diverses lois, ordonnances et règlements relatifs à la protection de l'environnement et à la santé des populations,
- respecte les engagements pris par la Confédération et le canton de Genève en matière de réduction des gaz à effet de serre, et indique la manière dont l'aéroport devra répondre à ces objectifs,
- n'aggrave pas la pollution atmosphérique et sonore sur les territoires riverains de l'aéroport, conformément aux valeurs et normes officielles actuelles,
- propose une mise à niveau des infrastructures de mobilité, en inscrivant des investissements dans une réelle stratégie visant à apporter des solutions durables aux problèmes de congestion des réseaux de mobilité, et ce parallèlement au développement de l'AIG,
- lie à la fiche PSIA les investissements nécessaires en matière de mobilité avec le soutien financier de la Confédération conformément aux demandes du Conseil d'Etat dans le cadre du projet d'agglomération troisième génération,
- détermine précisément, à la parcelle, les impacts territoriaux générés par les courbes plafond, notamment sur les projets de développement portés par le Canton et les communes,
- assume les conséquences foncières et financières des courbes de bruit,
- tient compte du marché représenté par les entreprises d'aviation d'affaires dans le développement des infrastructures aéroportuaires,
- abandonne le projet d'une piste de roulage et d'une zone de stationnement au nord de l'aéroport, qui engendrera des nuisances continues pour les habitants de la Citadelle.

(Mme Sapin est absente au moment du vote)

(Pause de 8h20 à 9h15)

* * *

11. **Pétition n°2018-03 concernant l'augmentation des charges de personnel en 2018**

M. Fabre donne lecture de la pétition adressée le 5 mars 2018 au Conseil municipal par le comité pétitionnaire "Halte à la confiscation fiscale à Meyrin:

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Votre Conseil a voté en sa séance plénière du 15 novembre 2017 un budget de fonctionnement communal au montant de CHF 112.8 millions. Dans ce budget sont compris 45 nouveaux postes représentant une augmentation des charges de CHF 5.4 millions qui seront pérennes dans les finances communales.

Très inquiets de la tournure exponentielle de l'augmentation générale des coûts, un millier de Meyrinois souhaite indiquer clairement à votre Conseil son inquiétude quant à la typologie des postes constituant ces nouvelles charges.

En effet, une grande partie des nouveaux postes répond effectivement à un besoin pour la collectivité publique de notre commune. Ceci est dû à la volonté politique de votre Conseil d'offrir des nouvelles places de crèches ainsi que d'accompagner l'ouverture d'une nouvelle école communale aux Vergers et de renforcer les services offerts aux aînés de Meyrin.

La commune de Meyrin dispose d'un budget de fonctionnement et d'employés communaux plus important que les plus grandes communes de notre canton (Lancy/Vernier). Forts de ce constat, il nous apparaît clairement que la pérennisation de charges non liées aux prestations directes à la population doit être mûrement réfléchi car elle engage les citoyens de la Commune à financer durablement celles-ci.

Par ces motifs, nous demandons à votre Conseil de réévaluer la pertinence des nouveaux postes liés aux activités suivantes: Antenne objectif emploi, secrétariat général, police, théâtre Forum Meyrin, entretien des Vergers, et ceci avec pour objectif une utilisation optimale de l'argent des Meyrinois. Pour le surplus, la charge fiscale pourrait être revue à la baisse vu le niveau d'impôt élevé persistant au regard des rentrées fiscales largement excédentaires depuis plus d'une décennie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

*Philippe Serrano
Président*

Françoise Sapin

Emile Hubert

Mme Sapin fait la déclaration suivante:

"Suite au vote du budget 2018 qui demandait 42 postes supplémentaires, le PLR, l'UDC et le MCG ont lancé un référendum contre la ligne RH qui comprenait l'augmentation de ces coûts. Cette manière de faire a été imposée par la nouvelle Constitution qui oblige à bloquer uniquement une ligne du budget et plus le budget lui-même dans sa globalité.

Le référendum n'ayant pas abouti, et je ne referai pas tout l'historique de celui-ci avec toutes les attaques, les faux bruits, etc., le comité référendaire a réfléchi et a

finalement décidé de transformer ce référendum en pétition, ceci surtout par respect des nombreux signataires avec qui nous avons eu contact lors de nos récoltes de signatures et qui nous ont aussi fait part de leurs préoccupations au sujet des finances de la Commune avec l'explosion des charges que l'on connaît et qui, par leurs signatures, étaient donc d'accord avec nous.

La deuxième raison de ce dépôt de pétition est que lors des années futures, et notamment la prochaine législature cantonale qui s'annonce et démarrera au mois de mai prochain, il va y avoir de grandes réformes fiscales. Nous citerons en premier la réforme PF17, la plus importante, qui va diminuer l'imposition des sociétés à 15.49% et provoquera, selon les estimations du département des finances cantonales, environ CHF 500 millions de pertes de rentrées fiscales au départ, rentrées qui devraient à nouveau augmenter par la suite. Oui, nous savons, les partis de gauche pensent obtenir la réédition du vote de RIE III et gagner ce combat. C'est oublier la pression internationale, notamment celle de l'OCDE qui prendra des mesures contre la Suisse dès 2019 en cas de maintien des statuts fiscaux. C'est également mettre l'économie suisse, et plus particulièrement l'économie de notre canton, en grande difficulté. Nous nous permettons de vous rappeler que les multinationales à Genève emploient 22'000 personnes et que les emplois induits avec ces multinationales sont de plus de 60'000 personnes. Ce serait donc provoquer une grande crise dans notre canton que de les faire partir. Nous vous rappelons également que le canton de Vaud a mis en place son nouveau taux à 13.79% dès le 1^{er} janvier 2019, et que le déplacement de ces multinationales pourrait être très rapide car seulement de quelques kilomètres en déménageant à Coppet ou à Nyon, ce qui a déjà été le cas avec une qui est partie à Yverdon.

Les grandes réformes fiscales, et je ne vais pas toutes les détailler, qui s'annoncent sont encore: la suppression de la taxe professionnelle qui va entrer en vive discussion après l'entrée en vigueur ou la suppression de PF17, la suppression de la valeur locative et la suppression de l'impôt sur la fortune. On suce la fiscalité. Nous rappelons également la nouvelle répartition des tâches entre cantons et communes, nouvelle répartition qui n'est pas encore terminée dans cette législature mais qui tend quand-même à terme à transférer plus de charges sur les communes puisque celles-ci capitalisent à elles seules beaucoup plus de fortune que l'Etat de Genève. En d'autres termes, les communes sont beaucoup plus riches que le canton. Tout ceci pour vous dire que les années à venir ne seront pas aussi roses que celles passées en ce qui concerne les revenus fiscaux et que la commune de Meyrin devrait réfléchir à deux fois avant d'engager de nouvelles charges.

Avant de terminer, nous souhaiterions encore préciser, au nom du comité pétitionnaire, que ce n'est en aucun cas le référendum qui a provoqué le report de l'ouverture de l'école des Vergers comme on nous l'a reproché.

En conclusion, nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir prendre en compte cette pétition et de la renvoyer à la commission d'administration générale pour étude."

Mme Hartmann indique que les Verts ont également l'impression que l'on cherche à diminuer fortement la fiscalité et à privilégier certaines entreprises par rapport à d'autres en oubliant que les impôts servent aussi à financer les prestations sociales. Elle regrette que certains souhaitent les diminuer sans réfléchir aux conséquences à long terme, et elle ajoute que, sur ces aspects, les membres de son parti partagent les inquiétudes exprimées par Mme Sapin.

Quant à la pétition elle-même, elle considère que les référendaires doivent accepter leur défaite et qu'il est trop tard pour modifier le budget 2018. Plusieurs référendums ont été déposés, dont l'un était anticonstitutionnel et, finalement, le référendum n'a pas abouti.

Mme Hartmann veut bien admettre que la pétition est soutenue par 1000 signatures bien qu'elles n'aient pas été déposées mais elle est gênée par la démarche. En effet, cette pétition lancée contre un budget déjà voté, est signée par trois conseillers municipaux qui ont déjà pu s'exprimer pendant de nombreuses séances de commission et dont les propositions d'amendements n'ont pas été approuvées. Elle ne comprend donc pas que les pétitionnaires demandent une nouvelle séance de commission pour discuter du budget 2018 alors que les conseillers vont bientôt se pencher sur les comptes 2017.

En conclusion, **Mme Hartmann** estime qu'il est trop tard et propose de classer la pétition afin de respecter le processus démocratique et ne pas ralentir les travaux du Conseil municipal. Elle note qu'il pourra encore être discuté de PF17 qui suscite des inquiétudes au sein de son groupe, tout en relevant que certains paramètres ne dépendent pas du Conseil municipal.

M. Ortelli, qui a apprécié les propos de Mme Hartmann, explique que les socialistes sont également inquiets des changements à venir quant à la fiscalité. Il estime que l'interprétation de Mme Sapin est unilatérale et ne partage pas son point de vue. Il rappelle en effet que celle-ci répète depuis plusieurs années qu'il faut être prudent car les rentrées fiscales vont baisser. Or, l'an dernier, la Commune a fait plusieurs millions de bénéfices.

M. Ortelli reconnaît qu'en période électorale, certains veulent faire parler d'eux mais il estime qu'il y a des limites. En effet, les référendaires ont mis l'administration en difficulté et ont montré un mépris total vis-à-vis des besoins de la population et de certains collaborateurs qui se sont retrouvés sans contrat de travail à fin décembre 2017. Il aimerait d'ailleurs savoir si tous ceux qui ont signé le référendum sont au courant de cette pétition et de l'usage qui a été fait de leur signature.

En conclusion, **M. Ortelli** annonce que son groupe propose de classer cette pétition.

M. Serrano trouve toujours intéressants les propos des conseillers siégeant en face de lui, qui nient les évidences et sont un peu déconnectés d'une certaine réalité. Le fait que ceux-ci refusent le débat le laisse songeur, et il s'inquiète que certains estiment qu'exercer ses droits politiques consiste à mettre en danger les autres. Il considère que la droite n'a pas de leçons à recevoir de la gauche en matière de référendums.

M. Serrano ajoute que les initiants proposent de renvoyer leur pétition en commission ou au Conseil administratif afin de voir si tout est vraiment nécessaire et opportun. Il estime que l'exécutif est libre de revenir sur ses décisions et signale que la taxe professionnelle, qui représente 8 points d'impôts, va disparaître en 2020. **M. Serrano** considère que les bénéfices engrangés par la Commune ces derniers temps représentent une confiscation fiscale, à savoir de l'argent prélevé dans les poches des Meyrinois, lequel ne doit pas servir à faire fonctionner une administration pléthorique. Pour lui, ceci va à l'envers des idées défendues traditionnellement par les socialistes.

Suite à la demande de M. Fabre qui lui fait remarquer qu'il n'est pas possible de renvoyer la pétition au Conseil administratif et en commission, **M. Serrano** préfère le renvoi de la pétition à la commission d'administration générale.

Il demande le vote nominal, ce qui est appuyé par trois conseillers.

Mme Leuenberger, au nom du Conseil administratif, tient à rectifier certaines assertions. A cet effet elle précise que, sur un budget de CHF 112,8 millions, ce sont 42 et non pas 45 nouveaux postes qui ont été demandés, lesquels représentent une charge supplémentaire de CHF 3.2 millions et non pas 5.4 millions puisque ce chiffre inclut les augmentations statutaires qui ne peuvent être remises en cause. Elle relève encore que la pétition est signée par trois personnes et non pas par 1000. De plus, la comparaison avec Lancy et Vernier ne tient pas compte du fait que certaines prestations dans ces communes sont externalisées contrairement à Meyrin, ce qui participe d'une meilleure qualité de vie.

Enfin, en ce qui concerne la réévaluation de la pertinence des nouveaux postes, **Mme Leuenberger** fait remarquer qu'il n'y a pas de nouveaux postes à l'AOE mais simplement une pérennisation des postes qui existent parfois depuis 8 ans. Le délégué au développement durable ainsi que la dotation supplémentaire aux ressources humaines ont été validés par le Conseil municipal, de même qu'il a souhaité renforcer les effectifs de la police, elle-même jugeant que la sécurité est la première mission d'une administration publique. Au Théâtre Forum Meyrin, des postes d'auxiliaires employés depuis longtemps ont été transformés en CDI. Quant à l'entretien du quartier des Vergers, il s'agit de CDD jusqu'à ce que la Commune ait réussi à faire aboutir son grand projet d'agriculture urbaine pour lequel le Conseil municipal s'est prononcé de façon unanime.

Elle jugeait important de donner ces explications à l'intention du public.

La parole n'étant plus demandée, **M. Fabre** met au vote le **renvoi ou le classement de la pétition**.

Résultat du vote nominal

Amato Maurice	classement	Hayes Sasà	renvoi
Boccard Pierre	renvoi	Hubert Emile	renvoi
Brocard Yolande	classement	Jimenay Arthur	classement
Brocard Eric	classement	Lustenberger Cédric	renvoi
Cornuz Eric	classement	Murciano Claudine	classement
Deluermoz Cosima	classement	Ortelli Aldo	classement
Dumalle Marcel	classement	Osmani Xhevrie	classement
Falvo Francesco	classement	Pachoud Stéphane	abstention
Frauchiger Roger	renvoi	Sapin Françoise	renvoi
Gaetanino Marco	abstention	Schweizer Adriana	renvoi
Gerson Moïse	renvoi	Serrano Philippe	renvoi
Girardet Myriam	renvoi	Tiguemounine Sabine	classement
Grognuz Fabien	renvoi	Tremblet Laurent	classement
Halimi Hysri	classement	Tschudi-Spiropulo	classement
Hartmann Esther	classement		

Le classement de la pétition a obtenu 16 voix, le renvoi 11 voix et il y a eu 2 abstentions.

En conséquence, **la pétition n°X-2018-03 est classée.**

* * *

12. Annonces de projets

Néant.

* * *

13. Propositions individuelles

Néant.

* * *

14. Questions

En premier lieu, **Mme Girardet** fait la déclaration suivante:

"Le MCG a été directement interpellé par des habitants de Meyrin à propos du retard accumulé dans la construction de l'école des Vergers. Cette information a été très lacunaire : ce retard serait dû au lancement du référendum contre le budget 2018 alors que celui-ci n'a pas abouti. On a entendu que l'école ne pourrait ouvrir dans le délai fixé à la rentrée 2018 par manque de moyens alloués au poste de concierge ou au personnel de nettoyage. Les discours officiels et les informations distillées par le Conseil administratif durant la période des fêtes de Noël annonçaient un avenir sombre et mortifère pour l'année 2018 à Meyrin à cause du fameux référendum, et la population de Meyrin, désorientée par le Conseil administratif, s'attend aujourd'hui à découvrir une mise en œuvre de toutes les catastrophes annoncées."

Mme Girardet, qui a pris note que l'école serait ouverte en janvier 2019, aimerait savoir comment le Conseil administratif entend faire part des véritables causes de ce retard et démentir formellement tout lien avec le lancement du référendum. Elle se demande aussi si ce retard pourrait être expliqué par les démissions successives du responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie et de son successeur, ainsi que celles du chef en charge des Vergers et, dernièrement, d'un chef de projet.

En conclusion, **Mme Girardet** souhaite que la population soit informée en toute objectivité des raisons du retard pris par le chantier.

M. Tschudi répond avoir appris récemment, par un membre du MCG, qu'un lien avait été établi entre le référendum et le report de l'ouverture de l'école des Vergers. A ce sujet, il explique avoir eu de nombreux contacts avec l'association EchosVergers, l'association des parents d'élèves et la presse. Or, personne n'a jamais évoqué le référendum comme une cause du retard des travaux. Il rappelle que c'est le mandataire qui a signalé ce retard dû à différents aléas, retard qui n'est donc aucunement lié au départ de collaborateurs du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie.

M. Tschudi conclut en précisant qu'il aurait clairement dit qu'il n'y avait aucun lien entre le référendum et le report de l'ouverture de l'école si on le lui avait demandé, mais ça n'a pas été le cas.

M. Grognuz indique que des aînés souhaitent que l'administration examine la pose d'échelles plus inclinées dans les piscines communales afin de leur faciliter la sortie des bassins.

Mme Schweizer signale que les ralentisseurs aménagés aux entrée et sortie du parking P2 sont si élevés qu'ils endommagent certains véhicules.

M. Tschudi relève que si les voitures franchissent les ralentisseurs à la vitesse réglementaire, cela ne pose aucun problème. Ils représentent un prolongement du trottoir. Ainsi, au lieu que les piétons descendent sur la chaussée pour traverser la rue, ce sont les voitures qui traversent le trottoir. Ces ralentisseurs sont beaucoup plus doux que les classiques "gendarmes couchés". **M. Tschudi** précise encore que ces aménagements ont été validés par la Direction générale des transports.

Si elle reconnaît que ces aménagements ne posent pas de problèmes à la plupart des véhicules, **Mme Schweizer** fait toutefois remarquer qu'il est impossible de les franchir avec un véhicule bas sans toucher le bitume.

M. Jimenay se fait le porte-parole de résidents du quartier des Champs-Frêchets qui aimeraient savoir si le Conseil peut intervenir auprès des banques ayant une agence à Meyrin afin qu'un bancomat soit posé dans leur quartier.

M. Gerson a été interpellé par un habitant des Vergers et parent d'élève à propos du retard pris sur la construction de l'école de Vergers et son impact sur la rentrée 2018. Il note que des centaines d'enfants seront concernés par ce report et devront changer d'école ou commencer leur cursus scolaire dans des bâtiments provisoires.

D'autre part, il demande quand le nouveau site internet communal permettra d'acheter certaines prestations comme des cartes journalières CFF, des abonnements de piscine, des locations de salles, etc. Ceci permettrait de montrer que le nouveau site aura d'autres avantages qu'un simple relooking et qu'il permettra également de réduire la charge de travail des employés communaux.

M. Gerson fait un lien entre ses deux remarques car il a été surpris d'avoir appris le report de l'ouverture de l'école des Vergers par un parent d'élève et non pas par l'administration. Il ne comprend d'ailleurs pas pour quelle raison le site internet ne donne pas d'explications à ce sujet.

Mme Leuenberger explique que l'information au sujet de l'école des Vergers a respecté la procédure en matière de communication de crise, et que l'information est hiérarchisée en fonction des personnes avec qui il est souhaité communiquer. Comme vient de le dire M. Tschudi, il aurait semblé démesuré de mettre une annonce au sujet de l'école en première page du site internet, d'autant moins que l'administration est en train de gérer cette crise et de prendre des mesures pour la rentrée scolaire 2018.

Quant à l'obtention de certaines prestations en ligne, il est prévu que des formulaires soient disponibles sur le site internet dans le courant de cette année. Le calendrier précis sera communiqué lors d'un prochain Conseil. **Mme Leuenberger** ajoute que l'administration travaille actuellement sur une série d'ajustements du nouveau site.

M. Hubert a constaté que le toboggan de la butte de Riantbosson était en très mauvais état et dangereux puisqu'il n'y a plus de filet de protection. Il aimerait donc savoir si des travaux y sont prévus.

En tant que président de la commission quartier des Vergers ad hoc, **M. Boccard** aimerait avoir des informations sur la situation dans le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie. Il n'apprécie pas d'apprendre l'existence de problèmes suite à des rumeurs et non pas de manière officielle, et il aimerait donc savoir quand un organigramme du service sera fourni aux conseillers. Les voyants sont au rouge et il trouve cette situation inacceptable, les conseillers n'ayant plus aucune marge de manœuvre.

De plus, **M. Boccard** demande si les entreprises qui n'ont pas effectué les travaux dans les délais impartis auront des pénalités financières et quel sera le coût du déplacement des élèves dans des classes provisoires.

**Séance du 13 mars 2018
tenue en séance ordinaire**

Il considère que l'ensemble du parlement perd de sa crédibilité auprès de la population, ce qui est d'autant plus désagréable que chacun s'investit pour la Commune.

En conclusion, il aimerait obtenir un organigramme du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie afin de pouvoir convoquer une commission quartier des Vergers ad hoc élargie pour discuter de la situation au sein du service.

M. Boccard rappelle que le Conseil a voté un crédit d'étude pour le local des Aînés et il aimerait savoir où en est ce dossier. Il constate que la Commune a pris possession des locaux et en paie le loyer mais que rien ne se passe. Il demande également où en est la place de délasserment pour les jeunes.

M. Tschudi relève qu'en fait, le Conseil a voté une résolution demandant à l'exécutif de trouver un local plus grand pour le Jardin de l'amitié, ce qui était d'autant moins facile que le service des aînés a souhaité que cette salle soit située aux Champs-Fréchets. Un local a été trouvé qui nécessite des aménagements. Le service de gérance et entretien des bâtiments présentera une délibération pour financer ces aménagements en avril et, si celle-ci est approuvée en mai, les travaux pourront avoir lieu en été et le local être inauguré en septembre.

Quant à la place de "work-out", les travaux sont en cours.

* * *

La séance est levée à 22h05/sho.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 12 mars 2018.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Fabien GROGNOUZ

Michel FABRE